

2) Maintien des opérations militaires et du potentiel militaire à leur niveau existant au Vietnam;

3) Cessation des hostilités entre les parties, c'est-à-dire application d'un cessez-le-feu;

4) Une fois le cessez-le-feu en vigueur, retrait de toutes les forces étrangères dont la présence dans la région du conflit n'est pas prévue par les Accords de Genève, et démantèlement des bases militaires.

J'ai reconnu alors, comme je l'ai fait ailleurs, que l'on ne peut espérer en arriver à un règlement du conflit si l'on demande à la même partie de faire toutes les concessions essentielles. Cette façon d'agir ne saurait s'appliquer qu'en cas de victoire ou de défaite militaire.

Si donc nous acceptons de reconnaître la cessation des bombardements pour ce qu'elle est, c'est-à-dire l'amorce d'une solution, le catalyseur du processus de règlement du problème vietnamien, nous devons aussi nous rendre compte très clairement qu'elle ne constitue qu'un membre d'une équation militaire qui demeurera insoluble tant que nous ne tiendrons pas compte de l'existence de l'autre membre. Toute tentative de règlement du conflit doit tenir compte à la fois des problèmes politiques et militaires qui sont étroitement liés dans cette région. Je le répète, le Canada est prêt, en tout temps, à prendre ses responsabilités au sein de la Commission internationale de contrôle et à collaborer avec les autres membres de cette Commission pour amener les parties en cause dans le conflit vietnamien à la table des négociations et aider, par tous les moyens dont il dispose, au rétablissement d'une paix juste et équitable au Vietnam. Je suis convaincu que, tant que durera cette guerre, elle constituera un obstacle au règlement d'autres problèmes vitaux qui nous préoccupent tous.

Commerce et développement

A une époque où notre Organisation éprouve de grandes difficultés à s'acquitter de sa tâche qui est d'assurer la paix et la sécurité dans le monde, comme le lui demande la Charte, il est particulièrement réconfortant de constater que les Nations Unies jouent un rôle de plus en plus efficace dans le domaine du développement économique et social. La faim, la maladie, la misère et l'ignorance sont des menaces à la paix au même titre que les différends frontaliers et la discrimination raciale. Les Nations Unies font continuellement des progrès en ces domaines et consacrent de beaucoup la plus grande partie de leurs ressources à assurer le progrès économique et social. Mais il est évident qu'il faut faire beaucoup plus. La mesure de notre succès dans nos efforts pour subvenir aux besoins vitaux de tous les peuples du monde servira de critère à ceux-ci pour juger nos actions. En effet, l'avenir des Nations Unies, en tant qu'instrument efficace de collaboration internationale, dépend du degré de succès qu'elles connaîtront dans l'élimination des différences flagrantes des niveaux de vie qui existent aujourd'hui dans le monde.

Le Canada est pleinement conscient de la nécessité d'offrir une aide accrue à des conditions encore plus avantageuses que précédemment et, en conséquence, il a fortement étendu des programmes d'aide au développement. Alors que, malheureusement, la quantité de ressources offertes aux pays en voie de développement tend à demeurer stable, nous avons pris la décision d'accroître